

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	8	10

Séance du 08 juillet

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet

Date convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – P. BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absents ayant donné pouvoir : C. GREGOIRE à F. EUSTACHE et W. COLAS à C. DECUYPER

Absent excusé : P. BARDEL

Absents : C. BLARDAT-KATOUI – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

**CONVENTION RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une convention pour le fonctionnement du RPI à compter de la rentrée de septembre 2024.

Les communes de Bussy-en-Othe et de Brion ont travaillé ensemble sur le projet d'une nouvelle convention.

Il est convenu ce qui suit :

- La gestion en commun sur le temps scolaire des services des écoles maternelles et élémentaire avec la mise en place du service minimum d'accueil et l'accompagnement dans les transports scolaires ;
- La gestion du personnel communal affecté aux écoles,
- La répartition des dépenses (les dépenses d'investissement et de fonctionnement des bâtiments scolaires, les fournitures scolaires, les dépenses des transports, autres ... ) ;
- La composition et les missions de la commission RPI ;
- La durée, les modifications et la résiliation de la convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE et AUTORISE Mme le Maire à signer le projet de la nouvelle convention du RPI Bussy-en-Othe / Brion qui prendra effet à la rentrée de septembre 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.



La Secrétaire  
Stéphanie GREMY



Le Maire  
Catherine DECUYPER

